





DATE DE SAISIE DES INDICATEURS DU 11 JANVIER 2022 AU 2 MARS 2022







LE TÉLÉSERVICE MA CONVENTION ACCESSIBLE DEPUIS LE PORTAIL AMELIPRO EN SE CONNECTANT EN LOGIN/MOT DE PASSE OU AVEC UNE CARTE CPS





En cliquant sur le lien « Convention – ROSP » le tableau de bord du téléservice « Ma convention » s'affiche.

Le téléservice ma convention permet la saisie des indicateurs déclaratifs et permet de visualiser le détail des rémunérations.

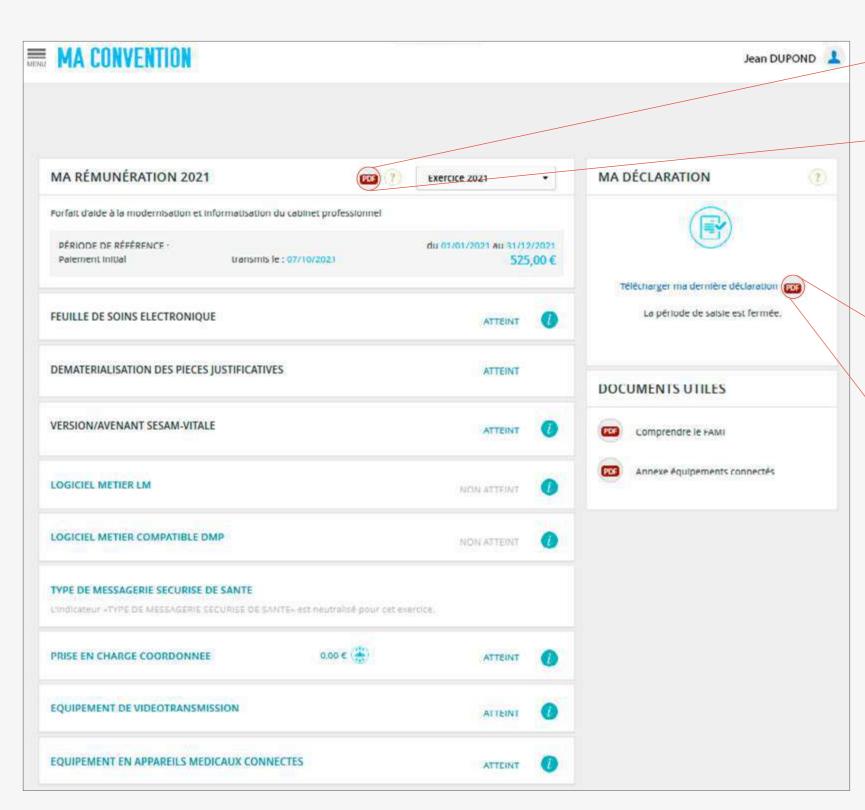


Dès le 11 janvier vous avez la possibilité

- de saisir et de transmettre les différents indicateurs
- joindre les pièces justificatives par mail à votre CPAM
- Et transmettre une déclaration partielle autant de fois que nécessaire









Ce PDF est téléchargeable et récapitule l'ensemble des indicateurs déclaratifs et calculés ayant servi au calcul de la rémunération avec l'atteinte ou non de l'objectif par le PS. Les éléments présentés dans ce PDF peuvent varier en fonction de la profession concernée.

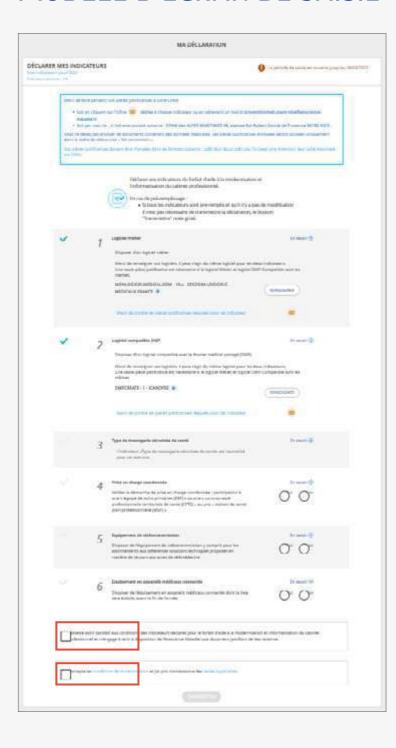


Vous pouvez télécharger et visualiser le PDF récapitulatif de la saisie concernant l'exercice précédent.





MODÈLE D'ÉCRAN DE SAISIE



Afin de pouvoir transmettre votre déclaration, vous devez confirmer avoir pris connaissance des conditions générales, certifier l'exactitude des informations saisies et vous engager à tenir à disposition de l'Assurance Maladie les documents justificatifs si nécessaire, en cochant les deux cases prévues à cet effet.

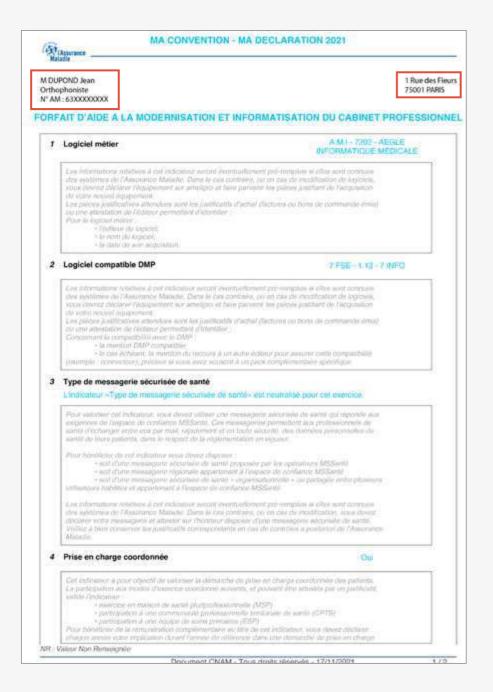


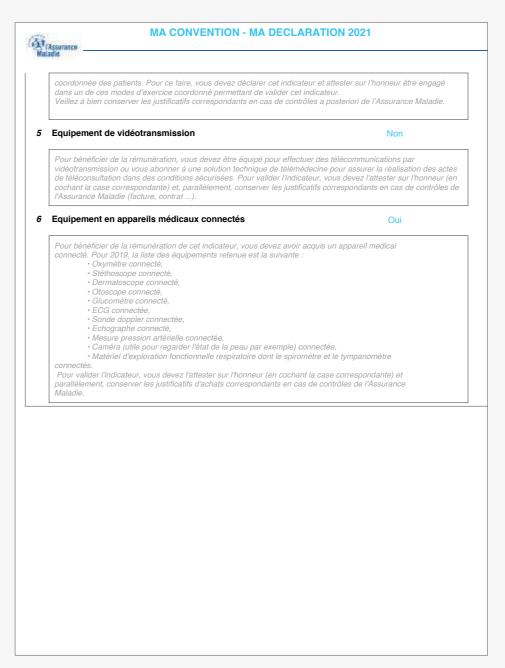
A compter de 2021, seules les messageries APICRYPT VERSION 2 ouvertes avec l'option « interopérabilité avec l'Espace de Confiance MSSanté » et inscrites dans l'annuaire MSSanté permettront de valider l'indicateur 5 «Disposer d'une messagerie sécurisée de santé». La version Apicrypt V1 ne permet plus de valider l'indicateur.





DOCUMENT MODÈLE RÉCAPITULATIF DE SAISIE ET DE RÉMUNÉRATION





Exceptionnellement, cette déclaration peut également se faire sur formulaire papier remis à votre caisse de rattachement pour les professionnels n'ayant pas accès à amelipro. La saisie des indicateurs sera possible jusqu'au 2 mars 2022 minuit.





RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS À SAISIR

Pour les masseurs-kinésithérapeutes:

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée

Pour les sages-femmes:

- Logiciel métier certifié DMP compatible (indicateur exceptionnellement neutralisé en 2021)
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée

Pour les orthophonistes:

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée
- Équipements de vidéo-transmission
- Équipements médicaux connectés

Pour les chirurgiens-dentistes:

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Affichage des horaires d'ouverture du cabinet
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée

Pour les infirmiers:

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée
- Équipements de vidéo-transmission
- Équipements médicaux connectés

Pour les pédicures-podologues:

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée

Pour les orthoptistes:

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée
- Équipements de vidéo-transmission
- Équipements médicaux connectés